



CAPL N°3 du 24 janvier 2017

AFFECTATIONS LOCALES

MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE AU 1ER MARS 2017

Monsieur le Président,

Le mouvement complémentaire avec affectation au 01/03/2017 de catégorie C fait ressortir un déficit de 2 614 agents: toutes les directions sont en sous effectif !

Suppressions de plus de 34 000 postes depuis 2002 et la barre des 35 000 sera franchie l'année prochaine, fermetures des trésoreries de proximité, fusions des SIE, regroupements de SPF, transferts de la mission de l'enregistrement, fusions de RAN et retenue à la source programmée pour 2018 : c'est la casse de la DGFIP qui est à l'ordre du jour. Des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés et le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement. C'est inacceptable pour les agents et la population.

Dans ce contexte de gestion de pénurie d'emplois, la situation de nombreux collègues en attente de mutation reste très difficile.

Cette CAP locale se tient 8 jours après le Comité technique qui a acté la répartition des suppressions et restructurations d'emplois de 2017 pour la direction départementale des finances publiques l'Yonne Avec 9 emplois de catégorie C et B supprimés dans notre direction par la loi de finances 2017, c'est une nouvelle fois une véritable hécatombe pour les services ! De nombreux services au bord de la rupture, des trésoreries en grande difficultés sont concernés, au détriment des agents et du service public.

Moins d'emplois C et B, c'est plus de travail par agent, toutes catégories confondues ; C'est moins de qualité dans l'exécution des missions, moins de réponse aux usagers, plus d'attente aux guichets, etc. Déjà, les conditions de travail sont dramatiquement dégradées, elles ne pourront que s'aggraver encore plus, avec des risques accrus pour la santé physique et morale des agents.

Déjà, la qualité du service public est insuffisante pour répondre aux besoins des usagers et partenaires, elle sera encore plus en recul,

Pour la CGT, il faut mettre un terme à cette politique mortifère pour notre administration en arrêtant les suppressions d'emplois et en créant au contraire les emplois nécessaires à un bon service public et de bonnes conditions de travail.

Pour la première fois depuis la fusion, la CAPL n°2 n'aura pas à se prononcer sur les affectations d'agents mutés au 1er mars, la direction générale ayant décidé unilatéralement et contre l'avis de l'ensemble des organisations syndicales de supprimer ce mouvement pour les contrôleurs et inspecteurs.

Nous n'admettons pas ce recul pour les agents et les services et nous demandons le retour du mouvement de mutation du 1er mars, en revendiquant qu'il soit un mouvement à part entière.

Concernant la catégorie C au niveau du département de l'Yonne, près de 16 postes restent vacants en comparant les agents affectés sur poste et le Tagerfip. Tous les services sont désormais impactés.

Les 4 agents ayant obtenu une mutation au niveau national et obligés d'établir une fiche de vœux, l'ont fait. En interne, seuls 3 agents ont fait une demande de changement pour une seule satisfaction à l'arrivée. Cela démontre que les agents sont résignés, qu'ils travaillent sans cesse avec la peur du lendemain et n'ont aucune perspective d'avenir meilleur quel que soit le poste occupé.

Pour toutes ces raisons liées à la situation croissante des sous effectifs, la CGT votera contre les réaffectations subies et contre ce mouvement, même s'il ne présente pas à priori d'anomalies techniques.

Nous terminerons cette déclaration liminaire en vous demandant de bien vouloir nous communiquer à l'issue de cette CAPL, le Tagerfip mis à jour des différents mouvements et restructurations d'emplois ainsi que le tableau actualisé des agents ALD et détachés au 1er mars 2017.